

EXAMEN TAXI / VTC – Département 44

Épreuve d'admission (pratique)

DU 31 JANVIER AU 02 FEVRIER 2024

Liste des candidats admis

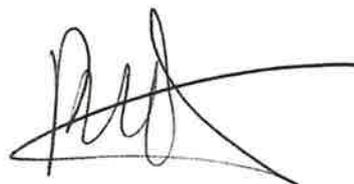
Dans le cadre du règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD), la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire ne publie plus vos données personnelles. Vous êtes, de ce fait, identifié(e) grâce à votre n° d'inscription attribué par la plateforme EVALBOX lors de votre inscription.

« EN AUCUN CAS, IL NE PEUT Y AVOIR D'ERREUR DANS L'ORDRE DES CHIFFRES »

Examen VTC

N° de dossier Evalbox
361226PE1
348251PE1
342217PE1
362048PE1
314701PE1
345838PE1
345526PE1
318347PE1PF1
326702PE1
339676PE1
360343PE1

Frédéric BRANGEON



Président de la CMA de niveau
départemental Loire-Atlantique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté · Égalité · Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION DES PAYS DE LA LOIRE

6 boulevard des Pâtureaux - 44980 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE - ☎ 02 51 13 31 31 - 📠 02 51 13 31 30 - accueil@artisanatpaysdelaloire.fr - artisanatpaysdelaloire.fr

SIRET : 130 020 688 00011

Decret n° 2004-1164 du 2 novembre 2004

